

Kommentar

Beginn einer unfallversicherungsrechtlichen Invalidenrente nach Rückfall ohne vorgängig durchgeführte Heilbehandlungsmassnahmen – Urteil des Bundesgerichts vom 6. Juli 2018, [8C_148/2018](#) (zur amtlichen Publikation vorgesehen)



Von Dr. iur. Philipp Geertsen*

Résumé: Dans le cas d'espèce, le Tribunal fédéral a retenu que le moment déterminant pour le début de la rente était celui de l'annonce de la rechute ou du dépôt de la demande, au lieu de tenir compte de la survenance de l'incapacité de gain donnant droit à une rente. L'auteur de la présente contribution considère que cette nouvelle pratique est contraire à la loi et déplore le fait qu'elle soit...

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

Abonnieren ↗

Kaufen ↗

Login